

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à 09 h 35, au siège administratif de la société, rue Thomas Edison 2 à Strassen, les actionnaires et les administrateurs de Creos Luxembourg S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Une feuille de présence des actionnaires ainsi qu'une feuille de présence des administrateurs ont été dressées et signées par tous les actionnaires présents ou représentés respectivement par tous les administrateurs présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mario GROTZ, président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Paul WAGNER est désigné comme secrétaire.

Sur proposition du président, l'assemblée générale élit Madame Danièle Martin et Monsieur Thierry KUFFER comme scrutateurs.

Le président constate que 19 actionnaires, représentant 9.574.278 actions ou 96% des 9.937.518 actions émises par la Société ayant droit de vote (hors actions détenues en propre), sont présents ou représentés. Toutes ces actions sont admises aux différents votes.

Le président déclare que - toutes les actions étant nominatives - les convocations à la présente assemblée ont été faites uniquement par lettres recommandées, dans les délais prescrits par les statuts.

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires, un exemplaire de la lettre missive qui a été adressée dans les délais statutaires aux actionnaires nominatifs, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises.

Le président constate en conséquence que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur les objets portés à son ordre du jour, à savoir:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2018 et la situation de la société
- 2) Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018
- 3) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018
- 4) Affectation du résultat
- 5) Décharge à donner aux administrateurs
- 6) Nominations statutaires
- 7) Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
- 8) Divers

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2018 et la situation de la société

Avant de parler des résultats financiers de la société, je voudrais passer en revue brièvement quelques faits marquants de l'année 2018.

1.1 Principaux faits de l'année 2018

Une infrastructure de transport et de distribution d'énergie sûre et fiable est un élément clé permettant de garantir le bien-être des citoyens et le développement durable d'une économie nationale. C'est pourquoi la sécurité d'approvisionnement demeure la priorité absolue de Creos, qui continue d'investir massivement dans ses réseaux d'électricité et de gaz pour être en mesure de répondre aux exigences de la demande future d'énergie, faciliter le développement des énergies renouvelables et paver la voie à de nouvelles tendances comme l'électro-mobilité, les batteries en bâtiment, les bâtiments fonctionnant exclusivement à l'énergie électrique, etc.

En 2018, Creos a investi un montant record de 132 millions d'EUR. Ce fort programme d'investissement s'explique notamment par les dépenses liées à la construction du nouveau siège et centre d'exploitation de l'entreprise à Luxembourg-Ville, et par le lancement de la construction d'un nouveau centre de conduite des réseaux à Bettembourg, la date de mise en service pour ces deux installations étant prévue pour fin 2020. L'expansion et le remplacement du réseau électrique haute et moyenne tension et du réseau de gaz moyenne pression, ainsi que le déploiement continu des compteurs intelligents, ont également entraîné des dépenses d'investissement très importantes. En outre, la société a développé ses efforts dans les domaines de l'électromobilité et du comptage/réseau intelligent, lesquels se poursuivront de façon soutenue dans les années à venir.

Outre les activités normales de l'entreprise, Creos a porté un surcroît d'attention à la conception de nouveaux développements, découlant soit d'évolutions technologiques, soit de projets politiques. Dans ce contexte, la société a traité des sujets tels que la numérisation, la production d'électricité décentralisée et les mécanismes de flexibilité, l'électrification des transports et des bâtiments, l'avenir de la demande et des infrastructures du réseau de gaz.

Un point fort à citer en particulier en 2018 est la nomination de M. Marc Reiffers en qualité de nouvel administrateur délégué de Creos Luxembourg S.A. le 15 septembre 2018.

Électricité

Avec 5.100 raccordements supplémentaires en 2018, le nombre de compteurs électriques actifs au sein du réseau de Creos s'élève à 281.470. Au total, 5.121 GWh ont été transportés dans le réseau d'une longueur totale de 9.925 km.

En plus de renforcer son propre réseau national, Creos a continué ses activités à l'échelle européenne, travaillant avec les GRT voisins pour faire avancer l'intégration du marché régional et créer de nouvelles interconnexions avec les marchés adjacents. En collaboration étroite avec ses voisins Elia et Amprion, Creos a ouvert une nouvelle interconnexion électrique avec la Belgique au moyen d'une mise en service d'un transformateur déphaseur pour contrôler les flux entre les zones d'équilibrage belge et allemande. Pour le moment, l'interconnecteur ne sera pas commercialisé activement dans le couplage des marchés, car le bénéfice économique pour l'ensemble de la région est limité. La ligne contribuera en particulier aux exigences de sécurité de l'approvisionnement bidirectionnel, intégrées dans le cadre plus global de la région d'Europe du Centre-Ouest.

L'année 2018 a également été marquée par les discussions finales et l'élaboration d'un nouveau paquet législatif au niveau de l'Union Européenne (Clean Energy Package) qui aura, à partir de 2019, une incidence sur la totalité de la chaîne de valeur du secteur de l'électricité. Creos a été particulièrement actif dans différentes organisations internationales pour suivre ce processus législatif et évaluer toutes les influences possibles sur son activité principale. Les principaux sujets qui recèlent des changements potentiels des modèles d'affaires classiques sont : la création d'une institution européenne des distributeurs d'énergie (UE-GRD) ; les communautés énergétiques en tant que nouveau type d'acteur du marché ; les « producteurs/consommateurs » (utilisateurs du réseau qui sont à la fois clients et producteurs d'énergie), l'utilisation variable des infrastructures de réseaux ; la gestion des potentiels de flexibilité décentralisée. Les dernières nouveautés législatives devraient conduire à la nécessité d'un contrôle plus actif de l'infrastructure de distribution de basse et moyenne tension.

Gaz naturel

Avec 660 raccordements au gaz supplémentaires en 2018, le nombre de compteurs de gaz naturel actifs dans le réseau de Creos atteint le chiffre de 47.000. Au total, 8.834 GWh ont été transportés au sein du réseau d'une longueur de 2.110 km.

En étroite collaboration avec l'autorité réglementaire du Luxembourg (ILR) et avec la Commission belge de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG), Creos Luxembourg et Fluxys Belgique ont lancé en 2015 le marché du gaz intégré belgo-luxembourgeois, la première intégration en son genre entre deux états membres de l'UE. Creos et Fluxys ont établi une nouvelle société commune (détenue à 50/50) appelée Balansys, qui est responsable des opérations et activités d'équilibrage dans ce marché intégré. Le programme de conformité de Balansys, qui a été soumis à l'organisme de réglementation européen ACER en janvier 2018, et qui autorisera Balansys à entrer en activité pour toute la région BeLux, est encore en attente d'approbation.

Les activités ordinaires des divisions gaz ont enregistré une période hivernale particulièrement forte en février/mars 2018, sans incident particulier. Les investissements pour le remplacement des réseaux existants, en particulier le réseau moyenne pression de la Ville de Luxembourg, sont restés élevés et le réseau de distribution a été étendu dans certaines zones.

Electromobilité

Creos, en collaboration avec les autres GRD, a lancé en 2016 un projet d'électromobilité commun sous la marque «Chargy» afin de déployer 800 stations de recharge (741 pour Creos) pour voitures électriques d'ici 2020. Outre la mission de construction, d'exploitation et de maintenance des stations de recharge, les GRD sont également responsables de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance d'un système commun afin de fournir tous les services et informations nécessaires aux utilisateurs de voitures électriques et d'offrir une disponibilité étendue et non discriminatoire d'accès aux fournisseurs. Fin 2018, un total de 245 stations de recharge (490 points de recharge) étaient installées et opérationnelles dans le système national.

Dans le domaine des transports publics, Creos a réalisé le raccordement électrique pour le tramway de la Ville de Luxembourg dans le cadre d'un partenariat technique. En tenant compte de nouveaux développements pour la société des chemins de fer luxembourgeois, ainsi que d'une demande croissante de plusieurs opérateurs de bus pour des connexions dédiées de leurs stations de recharge, Creos s'est fortement engagée dans des consultations sur les moyens qui permettront le passage progressif à une électrification à 100 % des transports publics au Luxembourg.

Comptage

Dans le contexte de l'installation légalement obligatoire de compteurs intelligents, Creos a déployé en 2018 le chiffre impressionnant de 105.000 compteurs électriques intelligents et 17.400 compteurs de gaz intelligents, ainsi que de près de 2.000 dispositifs pour assurer la communication entre les compteurs et l'opérateur commun en charge de la collecte et de la gestion des données de comptage.

Grâce à la communication de marché électronique («MaCo») entre les GRD et les fournisseurs, de nouvelles fonctionnalités ont été mises en œuvre. Le projet de numérisation de la communication de marché devra se poursuivre au cours des années à venir afin de s'adapter aux demandes du marché et d'intégrer un nombre croissant de petites unités décentralisées de production d'électricité.

Divers

En 2018, Creos a lancé la construction du bâtiment de son nouveau centre de contrôle national (Dispatching) à Bettembourg. Le Centre sera aux normes technologiques les plus pointues et inclura des salles de contrôle distinctes pour l'électricité haute et moyenne tension, pour le gaz haute et moyenne pression, ainsi qu'un centre de contrôle des réseaux de communication.

Creos est en train de réorganiser progressivement tous ses processus client afin d'améliorer la qualité de service, de l'information générale jusqu'aux processus de raccordement, en passant par la lecture de données de compteurs, la communication d'incidents de réseau et les conseils à la clientèle (génération décentralisée, économies d'énergie etc). Ce programme bénéficiera du soutien d'un nouveau progiciel de gestion de la relation client incluant un portail web, dont les premières mises en œuvre devraient être en production d'ici la fin 2019.

Afin de tenir compte de la complexité croissante des technologies de l'information, le Groupe Encevo a décidé en 2018 de transférer la majorité des activités du département Groupe IT d'Encevo S.A. à Creos Luxembourg S.A. avec effet au 1er janvier 2019. En conséquence, les filiales commerciales du Groupe Encevo développeront progressivement leurs technologies indépendantes, tandis que le département informatique de Creos fournira des services informatiques aux sociétés du groupe dans plusieurs domaines tels que la finance, la comptabilité et les ressources humaines. La refonte de son environnement informatique devrait permettre à Creos de se concentrer sur ses propres défis technologiques dans son processus l'amenant à devenir une entreprise numérique intégrée. Le transfert de l'activité IT d'Encevo vers Creos entraînera, avec effet au 1er janvier 2019, une augmentation des effectifs Creos d'environ 50 personnes.

Personnel

Le nombre d'employés (ETP) a augmenté, passant de 684 à la fin 2017 à 686 à la fin 2018.

Le conseil d'administration et la direction de Creos Luxembourg S.A. souhaitent remercier tous les employés pour leurs missions et leurs contributions tout au long de l'année et pour leur soutien aux activités de la société.

Résultats financiers

Le chiffre d'affaires net a atteint EUR 263.730.891 en 2018 (EUR 243.740.485 en 2017). L'augmentation du chiffre d'affaires net (cf. Note 16) est principalement due à l'augmentation des revenus autorisés dans les tarifs d'utilisation résultant des forts investissements dans les réseaux.

Le résultat d'exploitation courant (EBITDA) s'est élevé à EUR 128.854.297 en 2018 (contre EUR 122.281.608 en 2017). Cette augmentation résulte de la hausse des revenus et de la production immobilisée, compensée partiellement par une augmentation des charges d'exploitation.

Le résultat net de l'exercice s'est élevé à EUR 36.239.336 (EUR 40.897.787 en 2017). Il comprend un dividende reçu de Creos Deutschland Holding d'un montant de EUR 6.006.275 (EUR 6.781.278 en 2017).

Perspectives

En 2019 et 2020, Creos prévoit une mise en œuvre d'investissements record dans son infrastructure de réseau, ses bâtiments et son informatique, augmentant ainsi sa base d'actifs réglementés. Ces programmes ambitieux traduisent les efforts que fait la société pour opérer avec succès sa conversion en système de réseau électrique intelligent, flexible et progressivement décentralisé, qui répond à la conception énergétique future du pays.

La société ne prévoit, à ce stade, aucun événement d'ordre technique ou financier qui serait de nature à remettre en cause son équilibre économique ou financier.

1.2. Ensuite, le président commente et explique la proposition du conseil quant à la répartition du bénéfice. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer un dividende brut de 3,00 euros par action, soit un montant total de 29.812.554 euros, et de fixer la date de paiement au vendredi 31 mai 2019.

1.3. Le président annonce que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de doter:

- la réserve indisponible d'un montant correspondant au quintuple de l'impôt sur la fortune imputé suivant les conditions du paragraphe 8a "IF", soit 13.110.000 euros, dont 620.000 euros au titre de la réserve IF pour 2014, et de maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de l'imputation;
- et les autres réserves d'un montant de 5.000.000 euros.

1.4. Le président annonce en outre que l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur les nominations statutaires suivantes:

Lors de sa séance du 21 juin 2018, le conseil d'administration avait acté la démission de Monsieur Michel BIREL de son mandat d'administrateur à compter du 30 avril 2018, de la démission de Madame Sasha BAILLIE de son mandat d'administrateur à compter du 28 mai 2018, ainsi que de la démission de Monsieur Claude SEYWERT de son mandat d'administrateur à compter du 15 septembre 2018.

Lors de cette même séance le conseil avait coopté Madame Doris ENGEL à compter du 21 juin 2018 comme administrateur pour terminer le mandat laissé vacant par Monsieur Michel BIREL et qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019. Il est proposé à l'assemblée générale de ratifier, conformément à l'article 22.1 des statuts, la nomination faite à titre provisoire par les administrateurs réunis en conseil du 21 juin 2018.

Lors de cette même séance le conseil avait coopté Monsieur Marc REIFFERS à compter du 15 septembre 2018 comme administrateur pour terminer le mandat laissé vacant par Monsieur Claude SEYWERT et qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019. Il est proposé à

l'assemblée générale de ratifier, conformément à l'article 22.1 des statuts, la nomination faite à titre provisoire par les administrateurs réunis en conseil du 21 juin 2018.

Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le conseil d'administration avait acté la démission de Monsieur Georges BIVER de son mandat d'administrateur à compter du 16 octobre 2018, la démission de Monsieur Benoît GAILLOCHET de son mandat d'administrateur à compter du 18 octobre 2018, la démission d'AXA Redilion ManagementCo S.C.A., représentée par son représentant permanent Monsieur Michael REUTHER de son mandat d'administrateur à compter du 18 octobre 2018, ainsi que la démission de Madame Paulette LENERT de son mandat d'administrateur à compter du 5 décembre 2018.

Lors de cette même séance le conseil avait coopté Madame Li SUN, Monsieur Paul POON et Monsieur Jingqiang SUN à compter du 10 décembre 2018 comme administrateurs pour terminer les mandats laissés vacants par Messieurs Georges BIVER, Benoît GAILLOCHET et AXA Redilion Management S.C.A. et qui prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019. Il est proposé à l'assemblée générale de ratifier, conformément à l'article 22.1 des statuts, la nomination faite à titre provisoire par les administrateurs réunis en conseil du 10 décembre 2018.

Par courrier en date du 2 avril 2019, Madame Anne VAN GOETHEM m'a informé de sa démission de son mandat d'administrateur à compter du présent jour, le 14 mai 2019.

Le président profite de cette occasion pour remercier Mesdames Sasha BAILLIE, Paulette LENERT et Anne VAN GOETHEM, ainsi que Messieurs Michel BIREL, Claude SEYWERT, Georges BIVER, Benoît GAILLOCHET et Michael REUTHER de leur dévouement et de l'excellent travail qu'il ont accompli dans leur fonction d'administrateur au sein de Creos Luxembourg.

- 1.5. En outre, il est signalé par le président que le mandat de réviseur d'entreprises que l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2018 avait décidé de confier le mandat de réviseur d'entreprises à la société EY (Ernst & Young) pour les exercices 2018-2020 inclus.
- 1.6. Finalement, conformément à l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le président annonce que le conseil d'administration demande à l'assemblée générale de l'autoriser à procéder au rachat des actions propres de la société, et ce selon les modalités suivantes:
 - L'autorisation est valable à compter de l'assemblée générale du 14 mai 2019 jusqu'à l'assemblée générale de 2020 appelée à statuer sur les résultats de l'exercice 2019.
 - Le rachat des actions propres par la société n'est autorisé qu'en application de l'article 9.5 des statuts de la société (dépassement du seuil de 5.045 actions par municipalité, notamment en cas de fusion) ou dans le cadre de dispositions légales obligeant les communes à céder leurs actions.
 - Le prix de rachat par action sera compris dans une fourchette entre le prix minimal et le prix maximal suivants:
Prix minimal: 50 euros
Prix maximal: 150 euros.
 - Le nombre maximal d'actions à acquérir ne pourra pas dépasser 5 % du capital de la société.

1.7. L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

2. **Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018**

Le rapport du réviseur avait été mis à disposition des actionnaires préalablement à l'assemblée.

Monsieur Jeannot WEYER, réviseur d'entreprises et représentant E&Y, informe de la des travaux de révision des comptes qui ont été effectués conformément aux normes internationales et nationales en vigueur et dont le déroulement s'est effectué dans de bonnes conditions. Monsieur donne lecture de son rapport de révision émis sans réserve sur les comptes de l'exercice 2018 qui donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018.

Le Président met ensuite aux voix les résolutions dont lecture est faite par le Secrétaire.

3. **Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018**

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

4. **Affectation du résultat**

Deuxième Résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat telle qu'elle a été proposée par le conseil d'administration:

Résultat net 2018	36.239.336
Report à nouveau	4.138.830
Reprise de la réserve indisponible (impôt sur la fortune)	11.350.000
Total disponible	<u>51.728.166</u>
Dividende brut de 3,00 euros par action	29.812.554
Dotation à la réserve légale	0
Dotation à la réserve indisponible (impôt sur la fortune) <i>dont au titre de la réserve IF 2014</i>	13.110.000 620.000
Dotation aux autres réserves	5.000.000
Report à nouveau	3.805.612
	<u>51.728.166</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide la distribution d'un dividende brut de 3,00 euros par action, soit un montant total de 29.812.554 euros. La date de paiement est fixée au 31 mai 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de doter la réserve indisponible d'un montant correspondant au quintuple de l'impôt sur la fortune imputé suivant les conditions du paragraphe 8a "IF", soit 13.110.000 euros, dont 620.000 euros au titre de la réserve « IF » pour 2014, et de maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de l'imputation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de doter les autres réserves d'un montant de 5.000.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

5. Décharge à donner aux administrateurs

Sixième Résolution

L'assemblée générale toutes les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 par le conseil d'administration, et lui donne quitus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

6. Nominations statutaires

Septième Résolution

L'assemblée générale prend acte des démissions de Monsieur Michel BIREL au 30 avril 2018, de Madame Sasha BAILLIE au 28 mai 2018, de Monsieur Claude SEYWERT au 15 septembre 2018, de Monsieur Georges BIVER au 16 octobre 2018, de Monsieur Benoît GAILLOCHET au 18 octobre 2018, d'AXA Redilion ManagementCo S.C.A. représentée par son représentant permanent Monsieur Michael REUTHER au 18 octobre 2018, de Madame Paulette LENERT au 5 décembre 2018 et de Madame Anne VAN GOETHEM au 14 mai 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Huitième Résolution

Conformément à l'article 22.1 des statuts, l'assemblée générale confirme la nomination comme administrateur, à compter du 21 juin 2018, de Madame Doris ENGEL, cooptée par les administrateurs réunis en conseil le 21 juin 2018, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Neuvième Résolution

Conformément à l'article 22.1 des statuts, l'assemblée générale confirme la nomination comme administrateur, à compter du 15 septembre 2018, de Monsieur Marc REIFFERS, coopté par les administrateurs réunis en conseil le 21 juin 2018, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Dixième Résolution

Conformément à l'article 22.1 des statuts, l'assemblée générale confirme la nomination comme administrateur, à compter du 10 décembre 2018, de Madame Li SUN, cooptée par les administrateurs réunis en conseil le 10 décembre 2018, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Onzième Résolution

Conformément à l'article 22.1 des statuts, l'assemblée générale confirme la nomination comme administrateur, à compter du 10 décembre 2018, de Monsieur Paul POON, coopté par les administrateurs réunis en conseil le 10 décembre 2018, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Douzième Résolution

Conformément à l'article 22.1 des statuts, l'assemblée générale confirme la nomination comme administrateur, à compter du 10 décembre 2018, de Monsieur Jingqiang SUN, coopté par les administrateurs réunis en conseil le 10 décembre 2018, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

7. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

Treizième Résolution

Conformément à l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise la société à procéder au rachat des propres actions.

Les modalités et conditions selon lesquelles les actions peuvent être rachetées sont les suivantes:

- L'autorisation est valable à compter de l'assemblée générale du 14 mai 2019 jusqu'à l'assemblée générale de 2020 appelée à statuer sur les résultats de l'exercice 2019.
- Le rachat des actions propres par la société n'est autorisé qu'en application de l'article 9.5 des statuts de la société (dépassement du seuil de 5.045 actions par municipalité, notamment en cas de fusion) ou dans le cadre de dispositions légales obligeant les communes à céder leurs actions.
- Le prix de rachat par action sera compris dans une fourchette entre le prix minimal et le prix maximal suivants:
Prix minimal: 50 euros
Prix maximal: 150 euros.
- Le nombre maximal d'actions à acquérir ne pourra pas dépasser 5 % du capital de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Ensuite, le Président ouvre le débat ouvert à l'assemblée.

8. Divers

Monsieur Thierry KUFFER se renseigne sur la demande de consommation constatée par Creos sur les points de fourniture d'électromobilité « Chargy ».

Monsieur Marc REIFFERS informe l'assemblée que Creos dispose d'un outil de monitoring permettant de suivre les opérations de charge sur les différentes bornes et d'attribuer ces consommations aux fournisseurs de service de charge. La demande a augmenté de manière assez régulière depuis la mise en service en été 2017 et la consommation totale enregistrée au cours de l'année 2018 a dépassé 400 MWh représentant un équivalent de qq 2 Mio de km de course automobile. En avril 2019, la demande a atteint 70 MWh.

Le Président constate qu'il n'y a aucune autre prise de parole.

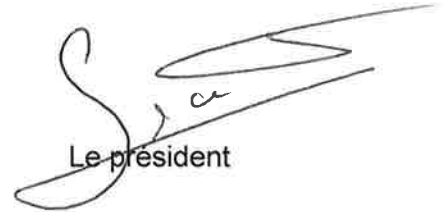
Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Les membres du bureau et les actionnaires désirant signer le procès-verbal sont invités à se signaler auprès du secrétariat.

La séance est levée à 10 h 15.



Le secrétaire



Le président

Les scrutateurs

